

## E-Trail Dabo du 17 au 27 juin 2021

ARTICLE 1. L'E-Trail de Dabo est une animation connectée organisée par l'APPL.

ARTICLE 2. L'événement se déroule sur la période du 17 au 27 juin 2021. Deux parcours (9,1 km et 21,1 km) seront balisés sommairement dans la forêt domaniale de Dabo et dans la commune de Dabo. Chaque inscrit devra suivre le balisage, quand il le souhaite durant cette période. Le tout dans le respect du code de la route, de l'environnement, des autres et du respect des mesures gouvernementales. Le participant est considéré comme étant en excursion personnelle.

ARTICLE 3. Les inscriptions sont ouvertes uniquement sur [www.sporkrono.fr](http://www.sporkrono.fr). Le tarif d'engagement est de 5 € pour le 9,1 km et 6€ pour le 21,1 km.

ARTICLE 4. Lorsque son inscription est finalisée, le participant recevra dans un délai de 24h un lien pour télécharger l'application smartphone (IOS ou Android) et renseigner le code de suivi qui lui permettra de participer à l'E-Trail de Dabo. L'installation et toutes les étapes lui seront communiquées dans la notice d'utilisation qui lui sera envoyée et qui est disponible dans son sac virtuel à partir du 10 juin 2021 . L'individu devra participer avec son smartphone ou sa montre connectée. Durant l'événement, les temps réalisés seront disponibles sur l'application et sur le site [sporkrono.fr](http://sporkrono.fr).

ARTICLE 5. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

ARTICLE 6. L'individu participe à l'E-Trail de Dabo à ses propres risques sous son entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourra être directement engagée en cas de chute, incident avec un tiers, blessure ou problème médical. Il est conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et certifie être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour participer. **Il fournit un certificat médical de moins d'un an.** Il atteste être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'organisateur encourage tout participant à consulter, préalablement à sa participation à l'événement, un médecin pour vérifier son aptitude physique à sa participation. L'individu s'engage à adapter son effort (vitesse, régularité et durée des périodes de récupération pendant l'effort) à sa condition physique. Ni l'APPL ni SPORKRONO ne peuvent être tenus pour responsable pour quelques événements ou réclamations liés à la tenue de l'E-Trail de Dabo (blessure, décès, dommages matériels/immatériels).

ARTICLE 7. Le participant s'engage à respecter les mesures gouvernementales en vigueur au moment de sa participation.

ARTICLE 8. Aucun chronométrage officiel n'est réalisé lors de l'événement. Toutes les données relatives à l'activité du coureur (distance parcourue et chronométrage) pendant l'événement sont enregistrées par son dispositif électronique personnel (montre ou smartphone). Ni l'APPL, ni SPORKRONO ne sauraient être tenus responsables des problèmes techniques de l'appareil électronique personnel du coureur.

ARTICLE 9. Les temps réalisés seront publiés en temps réel sur l'application SPORKRONO sur la base des données enregistrées par l'appareil électronique personnel du coureur.

ARTICLE 10. Le participant accepte sans réserve ledit règlement et s'engage à respecter toutes les consignes en vigueur au moment de l'événement.